VICE-RECTORAT
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPORT DE JURY DU CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES
- SESSION 2025 -

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DU JURY

Concours		Postes	Inscrits	Présents à l'admissibilité		Admissibles	Admis
				Nombre	%		
2025	Ext Public	15	248	137	55.24%	41	15 LP + 4 LC
	Ext Privé	1	35	12	34.29%	3	1
	Int. Privé	3	34	18	52.94%	2	1
TOTAL		**19**	**317**	**167**	**52.68%**	**46**	**17 LP + 4 LC**
2024	Public	15	257	125	48.64%	38	15 LP
	Privé	3	29	17	58.62%	9	1
TOTAL		**18**	286	142	49.65%	47	16 LP
2023	Public	15	218	115	52,75%	38	15 LP / 4 LC
	Privé	4	39	24	61,54%	9	4
TOTAL		**19**	**257**	**139**	**54,09%**	47	**19 LP / 4 LC**
2022	Public	12	204	91	44,61%	32	12 LP / 5 LC
	Privé	4	40	16	40%	7	2
TOTAL		**16**	**244**	**107**	**43,85%**	**39**	**14 LP / 5 LC**
2021	Public	10	362	120	33,15%	33	10 LP / 2 LC
	Privé	7	94	46	48,94%	12	6
TOTAL		**17**	**456**	**166**	**36,40%**	**45**	**16 LP / 2LC**
2020	Public	10	315	98	53,19%	-	9
	Privé	8	94	50	31,11%	-	7
TOTAL		**18**	**409**	**148**	**36,19%**	**-**	**16**
2019	Public	15	262	72	27,48%	20	11
	Privé	17	86	48	55,81%	16	8
TOTAL		**32**	**348**	**120**	**34,48%**	**43**	**17**

RAPPORT 2025

Lors de chaque session, le concours externe de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française (CERPE-Pf) donne lieu à la publication d'un rapport qui reprend les constats et recommandations des membres du jury.

Ce rapport de jury est destiné aux candidats afin qu'ils comprennent bien la nature des épreuves du concours, les compétences attendues et leur niveau d'exigence. C'est aussi le premier document bibliographique permettant d'organiser et d'optimiser une préparation au concours. Les données statistiques, présentes dans ce rapport, permettent de prendre connaissance des repères essentiels (nombre de candidats, d'admissibles et d'admis mais également moyennes et dispersions des notes). Les candidats trouveront également les rapports des différentes épreuves de cette session 2025, écrites comme orales, précisant les attendus de chacune des épreuves d'admissibilité et d'admission, ainsi que des conseils de préparation.

Il est essentiel d'avoir des candidats, nombreux, motivés, et conscients que « le plus beau métier du monde » est aussi extrêmement exigeant. Si la professionnalité enseignante s'acquiert et se construit dans la durée, la préparation au concours est brève et intense. Il est indispensable, dans ces périodes de crises, économique et sociale, où le rôle de l'Ecole est fondamental, non seulement de pourvoir tous les postes ouverts aux recrutements, mais aussi de recruter des lauréats qui connaissent les cultures locales, les modes de vie des familles ainsi que les écosystèmes dans lesquels sont immergées les écoles, le lien avec la commune et son Tavana entre autres.

Ces dernières années, le nombre de postes ouverts au concours PE s'est stabilisé et les bonnes prestations des candidats reçus, observées lors de cette session 2025, ont permis de tous les pourvoir. Ceci doit nous conforter dans notre démarche d'exigence professionnelle pour former de jeunes enseignants aptes à prendre pleinement leur place dans un nouveau contexte d'exercice.

Le jury rappelle que l'objectif de ce concours consiste à repérer les qualités recherchées chez un futur professeur, notamment la capacité à se questionner, à analyser une situation, à se situer au sein de la communauté éducative en tant que professeur des écoles, à prendre pleinement en compte les valeurs de la République, ainsi que, bien entendu, à accompagner, faire progresser et évaluer tous les écoliers.

La priorité nationale, partagée avec les instances polynésiennes, attribue une place essentielle aux apprentissages fondamentaux du premier degré ; c'est ainsi que l'école de la République peut lutter contre la reproduction des inégalités et permettre des mobilités sociales et professionnelles, aux femmes et aux hommes. C'est pour cela aussi que le rôle de tout professeur des écoles est, aujourd'hui, plus que jamais essentiel.

Comme chaque année, le présent rapport contribue également à une culture professionnelle partagée entre les membres du jury, à savoir les correcteurs des épreuves écrites et membres des commissions pour les épreuves orales. Je souhaite que ce document permette aux futurs candidats de bien comprendre les attendus des épreuves, mais aussi de renforcer leur motivation pour un métier exigeant et passionnant, d'aborder la préparation au concours avec détermination, et de les retrouver lauréats lors des prochaines rentrées scolaires dans les écoles de Polynésie française de l'enseignement public et privé.



Nathalie VOLANT

Inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale

Vice-présidente du jury du CRPE-Pf

Pour toute information utile et détaillée de chacune des épreuves de ce concours, les candidats sont invités à consulter la rubrique « concours » du site https://www.ac-polynesie.pf/ dont une page est spécifiquement dédiée au CRPE. Le département des examens, des certifications professionnelles et des concours (dec@ac-polynesie.pf) peut également apporter les informations utiles aux candidats à ce concours.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DU JURY 2
COMPOSITION DU JURY DE DÉLIBÉRATION 5
COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CORRECTION 6
COMPOSITION DES COMMISSIONS D'INTERROGATION 8
DÉROULEMENT DES ÉPREUVES 10
I. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ 10
II. ÉPREUVES D'ADMISSION 11
STATISTIQUES GÉNÉRALES 14
COMPTE-RENDU DU JURY DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ 17
I. ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE DE FRANÇAIS 17
II. ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE DE MATHÉMATIQUES 19
III. ÉPREUVE D'APPLICATION 22
IV. ÉPREUVE ÉCRITE DE LANGUES POLYNÉSIENNES 27
TAHITIEN 28
MARQUISIEN 28
COMPTE-RENDU DU JURY DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION 30
I. ÉPREUVE DE LEÇON 30
II. ÉPREUVE D'ENTRETIEN 32
III. ÉPREUVE ORALE EN LANGUES POLYNÉSIENNES 37
IV. ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE 40
SUJETS 42

COMPOSITION DU JURY DE DÉLIBÉRATION

PRÉSIDENT

Monsieur Thierry TERRET	Vice-recteur de la Polynésie française

VICE-PRÉSIDENTE

Madame Nathalie VOLANT	Inspectrice académique - inspectrice pédagogique régionale

MEMBRES DU CORPS DES INSPECTEURS D'ACADÉMIE – INSPECTEURS PÉDAGOGIQUES RÉGIONAUX

Madame Mathilda CHANG	Inspectrice académique - inspectrice pédagogique régionaux
Monsieur Yannick HERNANDEZ	Inspecteur académique - inspecteur pédagogique régionaux
Monsieur Gaëtan LE LU	Inspecteur académique - inspecteur pédagogique régionaux
Madame Magali MARIANI	Inspectrice académique - inspectrice pédagogique régionaux
Monsieur Laurent MARTIAS	Inspecteur académique - inspecteur pédagogique régionaux
Madame Yvette TOMMASINI	Inspectrice académique - inspectrice pédagogique régionaux

MEMBRES DU CORPS DES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Monsieur Pierre CHIN MEUN	Inspecteur de l'éducation nationale
Madame Marie GOETZ-GEORGES	Inspectrice de l'éducation nationale
Monsieur Moana GREIG	Inspecteur de l'éducation nationale
Madame Emmanuelle PRELOIS	Inspectrice de l'éducation nationale
Madame Fatima KESKAS	Inspectrice de l'éducation nationale
Monsieur GILLES TEYSSEDRES	Inspecteur de l'éducation nationale Adjointe

MEMBRES DU CORPS DES PROFESSEURS DU SECOND DEGRÉ

Madame Annie CHANG AH SANG	Professeure certifiée de tahitien
Monsieur Kevin LISSANT	Professeur certifié de mathématiques
Madame Johanna HAYES	Professeure agrégée de lettres modernes

MEMBRES DU CORPS DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

Monsieur Andy CHANSAUD	Professeur des écoles
Madame Miriama CHEBRET	Professeure des écoles
Madame Gilda FAATOA	Professeur des écoles

MEMBRES DU CORPS DES ADMINISTRATIFS

Madame Dorothée LABBAT	Attaché principal d'administration

cf. Arrêté du 27 mars 2025 fixant la composition du jury des concours externes de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française et des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privé sous contrat en Polynésie française, ainsi que celui du second concours interne de recrutement des professeurs des écoles pour les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat en Polynésie française, session 2025

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CORRECTION

ÉPREUVE DISCIPLINAIRE DE FRANÇAIS

Responsables : Monsieur Gaëtan LE LU

Commission 1

Madame Caroline MAUZE

Monsieur Ernest COULOMBEL

Commission 2

Madame Teanini TEURURAI

Madame Annabelle FOUQUERAY

Commission 3

Madame Miriama CHEBRET

Madame Puamaile JISSANG

Commission 4

Monsieur Andy CHANSAUD

Madame Vaiana HERVE MECHERI

Commission 5

Monsieur Teddy FONTAINE

Madame Patricia LAMBERT

Commission 6

Madame Herenui PRATX

Madame Johanna HAYES

Commission 7

Madame Tauhere LEI

Madame Sandrine LECLERE

ÉPREUVE DISCIPLINAIRE DE MATHÉMATIQUES

Responsable : Madame Magali MARIANI

Commission 1

Monsieur Grégory BIRET

Monsieur Sylvain FLAMAND

Commission 2

Madame Christelle LYS

Madame Reita ETAETA

Commission 3

Monsieur Benoit FLAMAND

Madame Tiarenui BECQUET

Commission 4

Madame Jessica ALEXANDRE

Monsieur Tihiura FALCHETTO

Commission 5

Madame Riorita TEVENINO

Monsieur Kevin LISSANT

Commission 6

Madame Mirna TEHAAMOANA

Madame Tauhiti TAMU

ÉPREUVE D'APPLICATION : SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Responsables : Monsieur Laurent MARTIAS / Madame Mathilda CHANG

Commission 1

Monsieur Patrick SCHNEIDER

Monsieur Tunui HAUMANI

Commission 2

Madame Carine SOLIA

Madame Anne PARZY

Commission 3

Madame Meily DUCHENE

Monsieur David CHEVALIER

Commission 4

Madame Manuella HEITZ

Monsieur Teremoana HOATAU

ÉPREUVE D'APPLICATION : HISTOIRE GÉOGRAPHIE ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Responsable : Madame Yvette TOMMASINI

Commission 1

Madame Tevaite GUTIERREZ-GUILLEN

Monsieur Andy CHANSAUD

ÉPREUVE D'APPLICATION : ARTS

Responsables : Monsieur Gaëtan LE LU / Madame Samuelle KRAUS

Commission 1

Monsieur Teiva HAMBLIN

Madame Herenui PRATX

Commission 2

Madame Samuelle KRAUS

Madame Namoiata TETUANUI

Commission 3

Madame Hinarava MATOHI

Madame Anne-Laure PHEU-CHAMPES

LANGUES POLYNÉSIENNES

Responsables : Monsieur Moana GREIG / Madame Annie CHANG AH SANG

Commission 1

Monsieur Moana GREIG

Madame Annie CHANG AH SANG

Commission 2

Madame Audrey TAMARII

Madame Raina DUCHEK

Commission 3

Monsieur Robert TEHAAMOANA

Madame Raureva TUPORO

Commission 4

Madame Valérie TUAIVA

Monsieur PUKOKI WINSTON

Commission 5

Monsieur Benjamin RAGIVARU

Madame Elisabeth TETO

COMPOSITION DES COMMISSIONS D'INTERROGATION

ÉPREUVE DE LEÇON

Responsables : Madame Magali MARIANI et Monsieur Gaëtan LE LU

Commission 1

Monsieur Gilles TEYSSEDRE
Madame Riorita TEVENINO
Madame Rachel FRUGIER

Commission 2

Monsieur André POTDEVIN
Madame Miriama CHEBRET
Madame Johanna HAYES

Commission 3

Monsieur Matani KAINUKU
Madame Tiarenui BECQUET
Madame Marion WANG FOO

Commission 4

Madame Marie GOETZ-GEORGES
Monsieur Andy CHANSAUD
Madame Mirna TEHAAMOANA

Commission 5

Madame Aline HEITAA-ARCHIER
Madame Sabrina PAQUIER GREIG
Madame Jessica ALEXANDRE

Commission 6

Madame Emmanuelle PRELOIS
Madame Caroline MAUZE
Madame Hinano HAUATA

Commission 7

Madame Valmène TOOFA
Madame Audrey TAMARII
Madame Djenna BOURLIERE

ÉPREUVE D'ENTRETIEN

Responsable : Madame Nathalie VOLANT et Monsieur Pierre CHIN MEUN

Commission 1

Monsieur Ariiteaveura CHEE AYEE
Madame Gilda VAIHO
Madame Dorothée LABBAT

Commission 2

Madame Larissa MIROT
Monsieur Alain CORDIOLI
Madame Anna PENDU

Commission 3

Monsieur Frédéric BONNAFIS
Madame Reita ETAETA-DOYEN
Madame Mélina TEHAAMOANA

Commission 4

Madame Vaitiare PERROY
Madame Hinarava MATOHI / Madame Laura LACROSSE
Madame Elodie HOPP-TAATA

Commission 5

Madame Carole SALA
Madame Elvina PAHOA
Monsieur Heiva DEGAGE

Commission 6

Monsieur Guillaume FANET
Madame Stéphanie SANQUER
Madame Maite CHUNE

Commission 7

Madame Marion MONIER
Madame Belinda PETERANO
Madame Lovaina CHUNG TIEN

LANGUES POLYNÉSIENNES

Responsable : Monsieur Moana GREIG / Madame Annie CHANG AH SANG

Commission 1

Madame Raina DUCHEK

Madame Audrey TAMARII

Commission 2

Madame Annie CHANG AH SANG

Monsieur Moana GREIG

Commission 3

Madame Christèle MARUHI

Madame Mahei ADAMS

Commission 4

Madame Poema ROCHETTE

Madame Locine CHIN MEUN

Commission 5

Madame Tetuionoarii HAATANI

Monsieur Robert TEHAAMOANA

Commission 6

Madame Manuela VARNEY

Madame Valérie TUAIVA

Commission 7

Madame Elizabeth TETO

Madame Tahia TETUANUI

ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE - ANGLAIS

Responsable : Monsieur Yannick HERNANDEZ

Commission 1

Monsieur Ludovic YUEN

Madame Vaimiti AHUTORU

Commission 2

Madame Linda LY

Madame Vaianui TERAI

Commission 3

Monsieur Simon PRUVOT

Madame Namoïata TETUANUI

Commission 3

Madame Florine MOURRAIN

Madame Graziella TUA

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

TEXTES DE RÉFÉRENCES :

- Arrêté du 25 janvier 2021 *fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles*

- Arrêté du 23 septembre 2021 *fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française*

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires. Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

I. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

I-1. Épreuve écrite disciplinaire de français

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

I-2. Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

I-3. Épreuve écrite d'application

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- sciences et technologie ;
- histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

Sciences et technologie :

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Histoire, géographie, enseignement moral et civique :

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Arts :

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

I-4. Épreuve écrite d'admissibilité de langues polynésiennes

Le candidat précise au moment de l'inscription la langue choisie : tahitien, pa'umotu, marquisien ou mangarévien.

L'épreuve consiste à :

- répondre en langue polynésienne à un questionnaire relatif à un texte d'une vingtaine de lignes en langue polynésienne ;
- rédiger en langue polynésienne une argumentation/réflexion d'une quinzaine de lignes ;
- traduire en français, sans l'aide d'un dictionnaire, un passage d'environ sept lignes de ce texte.

Le niveau attendu est celui d'un utilisateur B1 du cadre européen commun de référence pour les langues.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : deux heures ; coefficient 1.

II. ÉPREUVES D'ADMISSION

II-1. Épreuve de leçon

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes…

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (français : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie ; mathématiques : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie).

Coefficient 4.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

II-2. Épreuve d'entretien

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie (trente minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

Le candidat dispose de trente minutes de préparation.

A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV (de l'arrêté du 25 janvier 2021*)*.

Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

II-3. Épreuve orale d'admission de langues polynésiennes

L'épreuve comporte deux parties :

- Première partie : exposé.
  Cette partie se déroule en langue polynésienne.
  Le candidat présente et analyse un document (écrit, audio ou audiovisuel) relatif à la culture et à la langue concernées. L'exposé, d'une durée de dix minutes maximum, est suivi d'un entretien avec le jury sur le même document pendant cinq minutes maximum.
- Seconde partie : exploitation pédagogique.
  Cette partie se déroule en langue française.
  Le candidat propose une exploitation pédagogique du document support de l'exposé dans une séance d'enseignement. La présentation, d'une durée de dix minutes maximum, est suivie d'un entretien avec le jury pendant cinq minutes maximum.

Durée de préparation : une heure ; durée totale de l'épreuve : trente minutes ; coefficient 2

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire.

L'utilisation d'un dictionnaire bilingue est autorisée.

II-4. Épreuve orale facultative de langue vivante étrangère

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : dix minutes). Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : dix minutes en français suivi d'un échange de dix minutes dans la langue vivante étrangère choisie).

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

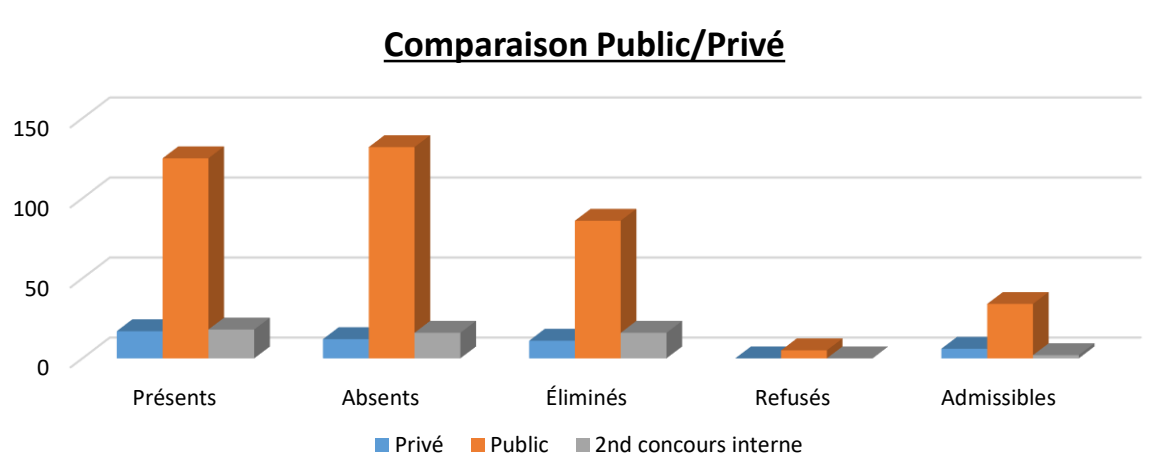
Durée de préparation : trente minutes. Durée de l'épreuve : trente minutes.

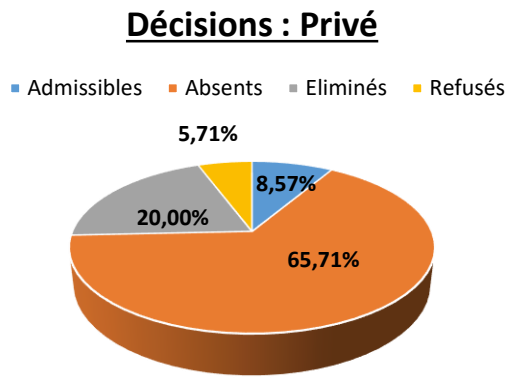
L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

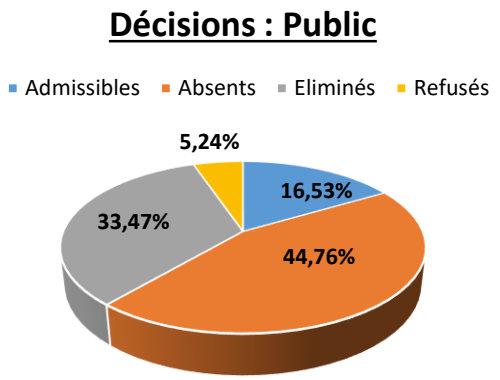
STATISTIQUES GÉNÉRALES

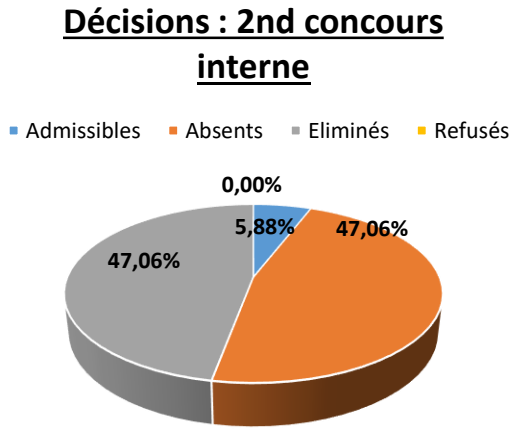
I. Phase d'admissibilité

	Postes	Inscrits	Présents	Absents	Éliminés	Refusés	Admissibles
Privé	1	35	12	23	7	2	3
Public	15	248	137	111	83	13	41
2nd concours interne	**3**	**34**	**18**	**16**	**16**	**0**	**2**
Total	**19**	**317**	**167**	**150**	**106**	**15**	**46**



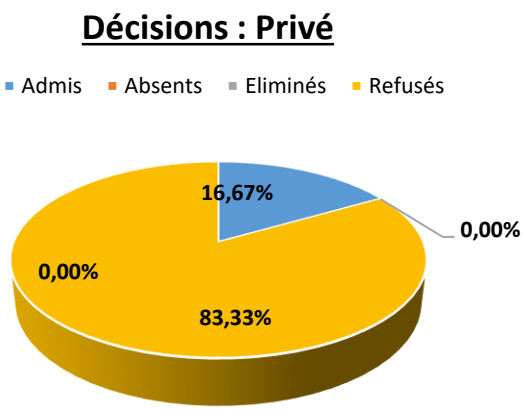


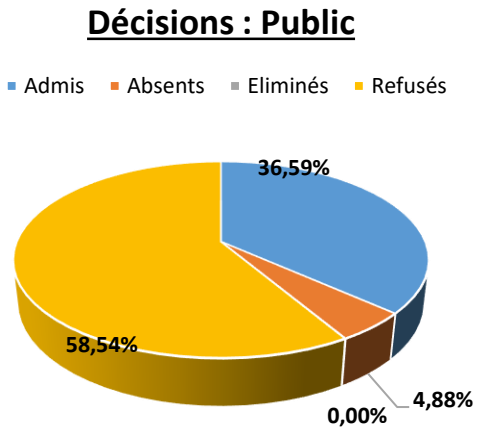


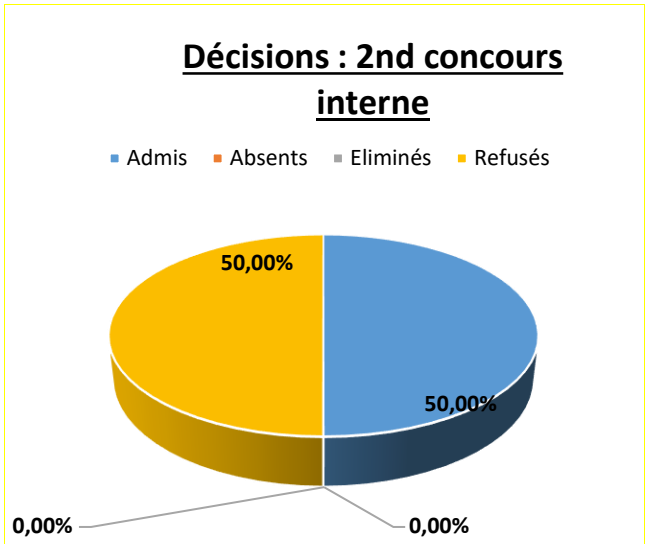


II. Phase d'admission

	Postes	Admissibles	Présents	Absents	Éliminés	Refusés	Admis
Privé	1	3	3	0	0	2	1
Public	15	41	39	2	0	20	15 LP 4 LC
2nd concours interne	**3**	**2**	**2**	**0**	**0**	**1**	**1**
Total	**19**	**46**	**44**	**2**	**0**	**23**	**17 LP 4 LC**







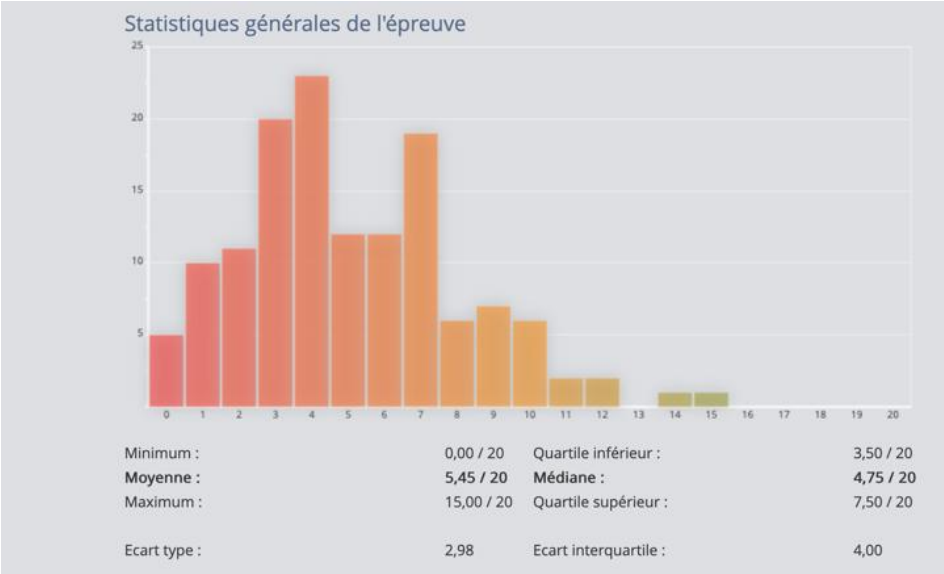
		Total Admissibilité /80	Total Admission /160	Total général (Admissibilité + Admission) /240
Privé	Nb de notes ≤ à la moyenne	9	2	2
	Nb de notes > à la moyenne	3	1	1
	Note la plus basse	9,75	38,2	86,45
	Note la plus élevée	51,75	81	132,75
	Moyenne	32,40 (8,1/20)	65,40 (8,17/20)	113,73 (9,48/20)
Public	Nb de notes ≤ à la moyenne	99	17	15
	Nb de notes > à la moyenne	38	32	26
	Note la plus basse	5	16	61,5
	Note la plus élevée	64	148	193,75
	Moyenne	33,92 (8,48/20)	86,20 (10,78/20)	133,80 (11,15/20)
2nd concours interne	Nb de notes ≤ à la moyenne	17	1	1
	Nb de notes > à la moyenne	1	1	1
	Note la plus basse	10,50	58	95,5
	Note la plus élevée	43	83	130
	Moyenne	25,64 (6,41/20)	70,5 (8,81/20)	112,75 (9,40/20)

COMPTE-RENDU DU JURY DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

I. ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE DE FRANÇAIS

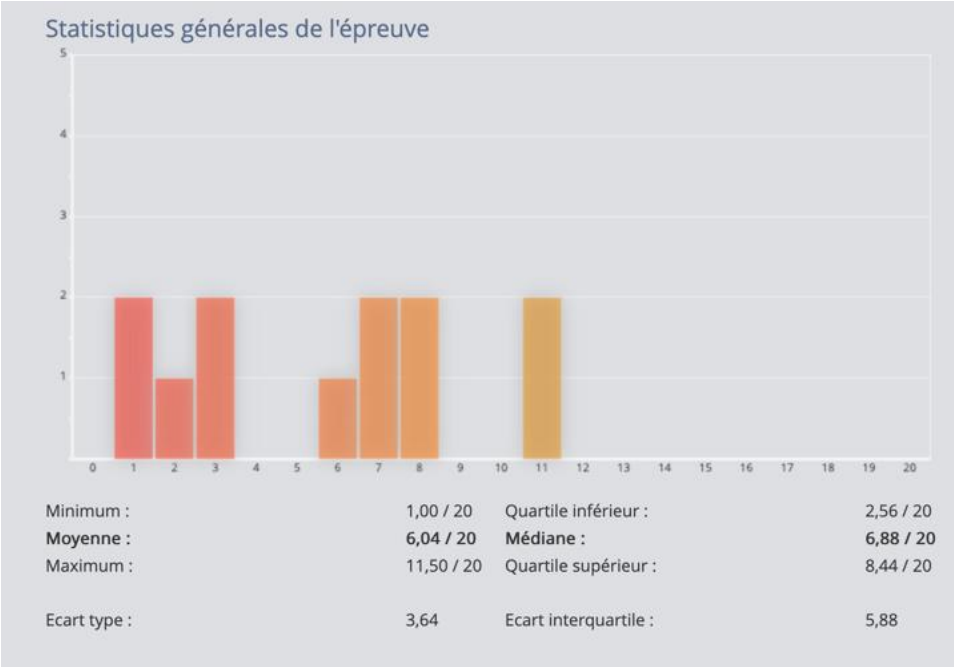
CERPE PUBLIC EXTERNE

La moyenne de l'épreuve d'admissibilité reste faible (05,45/20). Les notes le plus souvent attribuées sont 03 et 04, témoins des lacunes importantes de nombre de candidats en maîtrise et en étude de la langue. Comme souvent par le passé, l'épreuve écrite de français entraîne l'élimination de près de la moitié des candidats. Quelques-uns, trop rares, se hissent au-delà de la moyenne, prenant un avantage notable sur les autres, à condition de confirmer dans les autres épreuves.



CERPE PRIVÉ EXTERNE

Le faible nombre de candidats ayant composé (12) ne permet pas de tirer de généralités pour le privé. La moyenne des 12 copies est légèrement supérieure à celle du public. Cependant, un seul candidat a obtenu la moyenne (11).



I- Etude de la langue

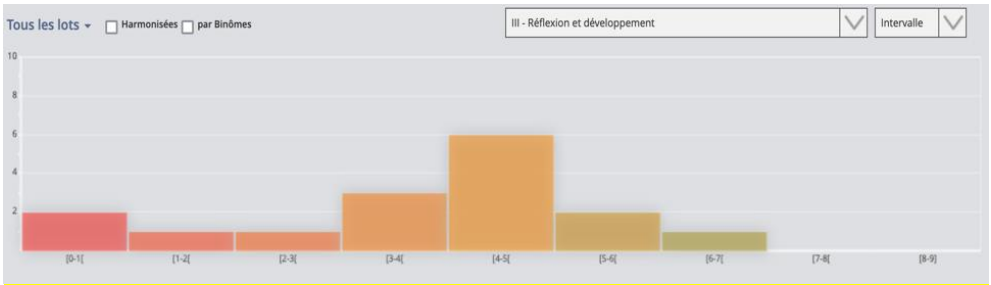
Comme les sessions précédentes, on regrette que les connaissances relatives à la langue et en particulier au lexique soient le plus souvent défaillantes.
Dans la présentation des réponses comportant un grand nombre d'items, l'utilisation de tableaux présente l'avantage de gagner en lisibilité et en clarté.
Les consignes sont souvent partiellement ou mal comprises.
Ainsi, certains candidats ont perdu des points simplement parce qu'ils n'ont pas clairement distingué temps et mode dans leurs réponses. Dans certains cas, une mauvaise compréhension de la consigne a entraîné une justification incomplète des accords. Le plus souvent, la subordination n'a pas été effectuée, au profit de la seule coordination : la distinction entre les deux doit être connue. La concordance des temps pose encore problème.
La question 4 a été généralement bien traitée mais le traitement manque de rigueur. La question 5 a vu des réponses aux transformations souvent erronées, avec un changement de temps au lieu de sa conservation ou encore l'ajout d'une subordination. Quant au statut du complément d'agent il est souvent inconnu ou son explication embrouillée.

II- Lexique

1/ « improbable » a été souvent confondu avec « impossible », ce qui interroge sur le plan de l'exactitude et de la logique.
Le radical a souvent été mal identifié ; la dérivation parfois oubliée.
Si le 1/b a été assez bien traité, le 1/c a lui été parfois évité, ou bien les candidats ont avancé des synonymes à la place de mots de la même famille.
Pour la 2 la figure a été assez bien repérée et l'interprétation généralement recevable.

III- Écriture

On recommande de bien analyser le sujet, pour en percevoir les enjeux (des digressions sur le voyage ou des questions d'ordre socio-économique n'avaient pas leur place dans le développement).
Le sujet a été souvent traité sous un angle excessivement personnel, ou bien économique et social, au détriment de la teneur littéraire de l'épreuve. Le texte support a souvent été bien intégré à la réflexion ; compléments attendus, peu de références extérieures probantes sont à saluer. L'organisation s'est révélée acceptable dans l'ensemble. Cependant, la structuration interne des paragraphes et la démonstration ont manqué de cohérence et de robustesse. La logique du propos et la qualité syntaxique doivent faire l'objet de rigueur et de soin.

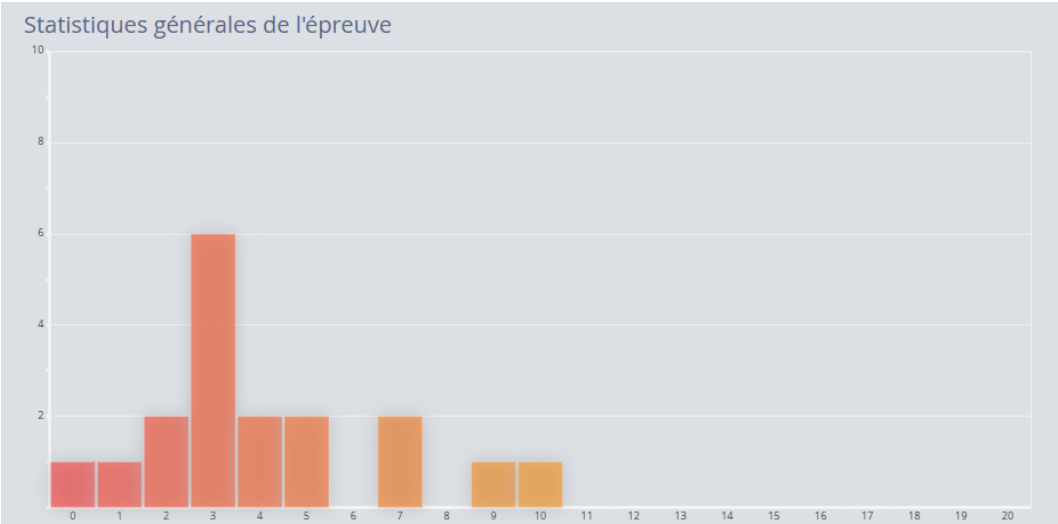


II. ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE DE MATHÉMATIQUES

L'épreuve d'une durée de trois heures coefficient 1, est constituée cette année de cinq exercices indépendants. On note d'excellentes copies en raison d'une meilleure préparation des candidats et une compréhension plus fine des enjeux mathématiques.

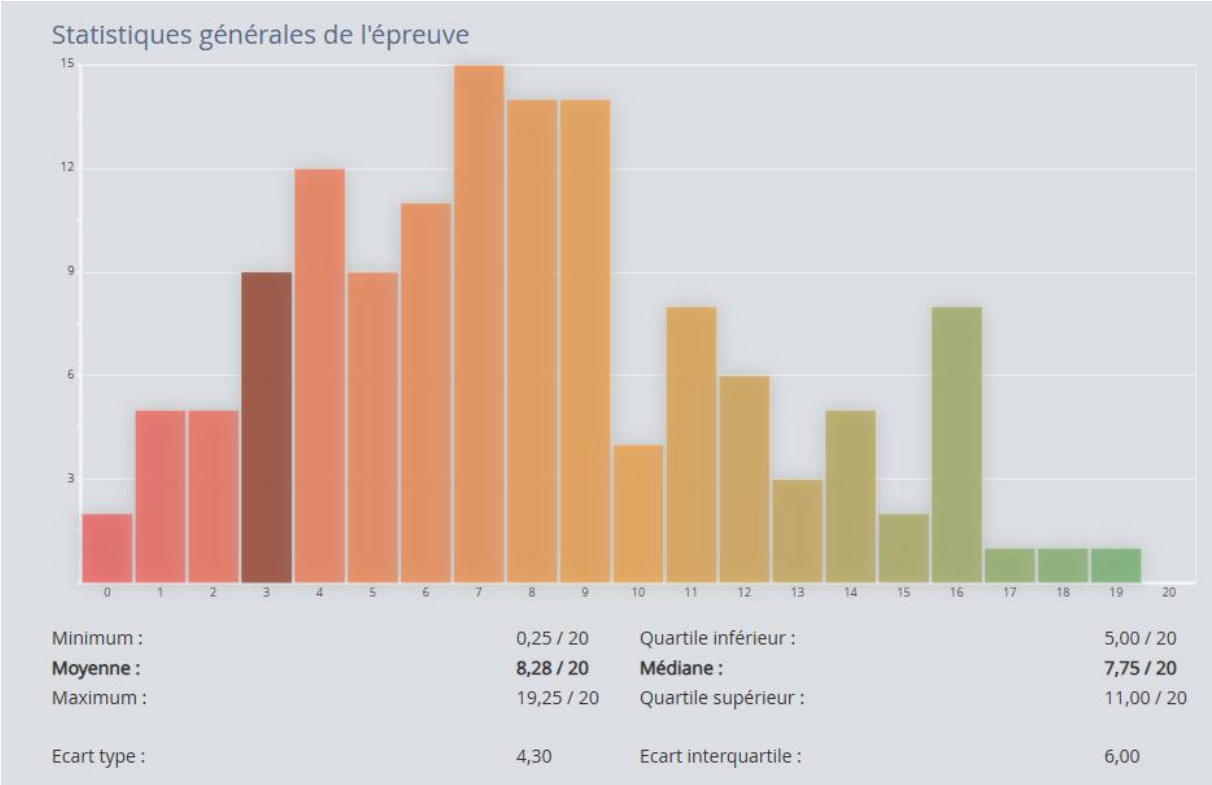
1. STATISTIQUES

CERPE Public interne polynésien



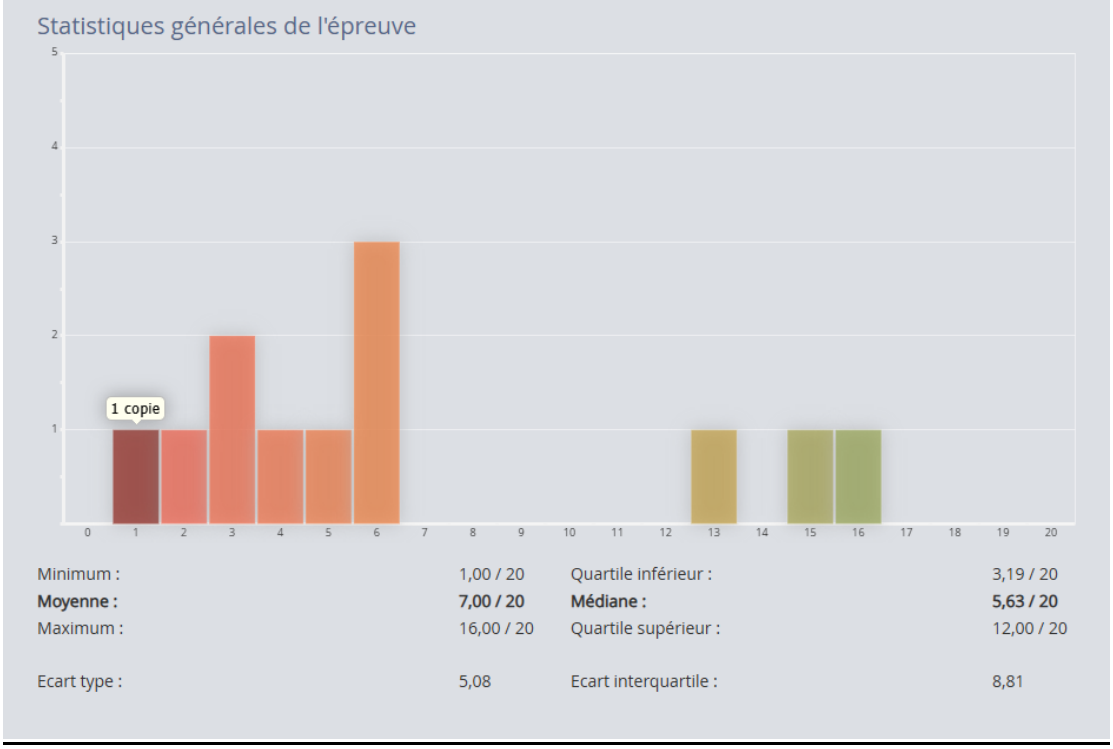
Minimum :	0,25 / 20	Quartile inférieur :	3,13 / 20
Moyenne :	**4,53 / 20**	**Médiane :**	**3,75 / 20**
Maximum :	10,75 / 20	Quartile supérieur :	6,00 / 20
Ecart type :	2,72	Ecart interquartile :	2,88

CERPE public externe polynésien



Minimum :	0,25 / 20	Quartile inférieur :	5,00 / 20
Moyenne :	**8,28 / 20**	**Médiane :**	**7,75 / 20**
Maximum :	19,25 / 20	Quartile supérieur :	11,00 / 20
Ecart type :	4,30	Ecart interquartile :	6,00

CERPE privé externe polynésien



2. ANALYSE DES REUSSITES ET DES ERREURS EXERCICE PAR EXERCICE

Exercice 1 : V/F avec demande de justification
Moyenne 1.41/3

Certains candidats confondent moyenne et médiane, on note également des erreurs de conversion des m/s en km/s. L'appropriation de la notion de proportionnalité est encore délicate : savoir si une situation relève de la proportionnalité ou non, pose encore problème. En revanche, le théorème de Thalès est bien appliqué dans l'ensemble.

Exercice 2 : Résolution d'une énigme
Moyenne 1.79/3

Il s'agit de trouver un nombre à partir de ses critères de divisibilité et de la place de ses chiffres. Cet exercice a été globalement mieux réussi que les autres pour les candidats qui l'ont traité, de nombreuses non-réponses ont été relevées. On note par ailleurs, que les critères de divisibilité par 4 et par 3 n'ont pas été vérifiés correctement.

Exercice 3 : Organisation et gestion de données

Moyenne 1.73/3
Les calculs de moyenne et de pourcentage sont correctement menés. Cependant dans le calcul de masse de la question 3, on relève ici encore des erreurs de conversion ou une non-prise en compte de la proportionnalité.

Exercice 4 : Probabilité
Moyenne 1.5/4

Les dénombrements de la partie A sont souvent incomplets, ce qui révèle en creux une incompréhension de la notion de « multiple de 3 ».

La partie B est peu traitée par les candidats. La formulation « somme d'un entier naturel et d'une fraction strictement inférieure à 1 » n'a pas été comprise.

Exercice 5 : Volume et patron de solides, script scratch et utilisation d'un tableur

Moyenne 2.27/7

On regrette ici encore des erreurs de conversions et des questions non traitées par manque d'entraînement sur des prises d'initiative.
Le script scratch a été bien compris et les questions en lien ont été globalement réussies. En revanche l'utilisation du tableur n'est pas toujours acquise.

3. CONSEILS AUX CANDIDATS :

- Approfondir la compréhension des concepts mathématiques indispensables à leur enseignement dans le premier degré, comme la notion de proportionnalité, de non proportionnalité, de multiple ou de diviseur.
- Travailler les conversions de manière régulière pour éviter les erreurs à ce sujet.
- Consolider son appropriation du raisonnement mathématique : un exemple peut être utilisé comme contre-exemple pour affirmer qu'une proposition est fausse mais ne suffit à démontrer qu'un raisonnement est correct.

III. ÉPREUVE D'APPLICATION

III-1. Domaine « Sciences et technologie »

À venir

III-2. Domaine « Histoire, géographie, enseignement moral et civique »

La baisse d'attractivité du domaine « histoire, géographie, enseignement moral et civique » s'accentue cette session. Seuls 33 candidats sur 164, soit 20,12% (36% en 2024) l'ont choisi.

I. **Statistiques**

	Privé	**Public**
Nombre de postes offerts	1 (externe) - 3 (interne)	15
Nombre de candidats inscrits	35 (externe) – 34 (interne)	248
Nombre de candidats présents	12 (externe) – 18 (externe)	137
Nombre de candidats ayant choisi HGEMC	4 (externe) - 6 (interne)	23

Moyennes des corrections en HGEMC :

Tous les candidats : 7,37/20 (notes de 03/20 à 14,50/20)

Privé externe : 08,88/20 (notes de 04,50/20 à 12,50/20)

Privé interne : 05,33/20 (notes de 03,75/20 à 07,50/20)

Public : 07,64/20 (notes de 03/20 à 14,50/20)

II. Constats et recommandations du jury :

Remarques générales :

Pour cette session 2024, les résultats obtenus par les candidats remontent légèrement par rapport à ceux de la session précédente. Le gain est de près de 1,5 point pour le concours externe public et de 2,30 points pour le concours externe privé.

Toutefois, le jury déplore que le domaine « histoire, géographie, enseignement moral et civique » reste celui pour lequel les résultats sont les plus faibles. Il invite les candidats à préparer cette épreuve avec plus de rigueur et de motivation.

Dans l'ensemble, les membres du jury notent que le contenu des copies est de meilleure facture pour cette session. Les consignes sont mieux intégrées. La maitrise de la langue est également meilleure.

L'épreuve de géographie

Le sujet portait sur le thème 2 du programme de géographie de CM2 : « Se loger, travailler, se cultiver, avoir des loisirs en France : dans un espace touristique ». L'adaptation de cette thématique au contexte de la Polynésie française est prise en compte par l'intermédiaire de l'espace concerné par le sujet, l'île de Bora-Bora. C'est un sujet classique dont la thématique doit permettre aux élèves d'appréhender le cadre de vie des hommes en société et la notion d'habiter. Se loger, travailler, se cultiver, se divertir correspondent à différentes dimensions de l'habiter. Ces verbes d'action invitent à partir des pratiques des habitants dans les différentes activités du quotidien.

Le jury constate que les notions de géographie ne sont pas suffisamment maitrisées dans de nombreuses copies. Ainsi, « habiter » est parfois limité à la dimension du logement. Or, cette notion recouvre des réalités plus vastes et plus complexes. Il s'agit de la notion centrale du programme de géographie de cycle 3 et toute bonne préparation se

doit de permettre aux candidats de maitriser ce concept. Cette insuffisance a parfois conduit les candidats à ne pas identifier clairement les compétences à faire travailler chez les élèves.

Les documents proposés amenaient à s'interroger sur l'espace vécu, à travers les paysages touristiques de l'île de Bora-Bora et à partir des activités touristiques pratiquées sur l'île. Même si certains documents étaient un peu anciens et ne partaient pas tous du vécu d'un habitant de l'île, le jury déplore que le choix des documents retenus pour proposer une séance n'était pas toujours adapté à des élèves de CM1.

Toutefois, les meilleures copies ont montré une capacité de réflexion, de prise de recul sur les documents proposés et de compréhension des consignes pour fournir des propositions pédagogiques de qualité.

L'épreuve d'Enseignement Moral et Civique

Inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux programmes d'EMC à partir de la rentrée 2024, le sujet portait sur la notion de civisme. Vu comme une forme d'engagement dans le respect de l'intérêt général, le civisme est abordé ici dans le thème « Faire société ».

Pour faire vivre cette notion auprès des élèves, c'est la thématique du développement durable qui a été choisie par les concepteurs du sujet. Le document 10 présentait ainsi les 17 objectifs de développement durable pour l'ONU (ODD). Il faut noter que le document 11 inscrit dans la consigne n'existait pas dans le dossier documentaire.

Le jury a constaté que trop souvent, la notion de « développement durable » n'est pas maitrisée par les candidats. Toutes ses dimensions, environnementale, économique, sociale et culturelle ne sont pas prises en compte. Ainsi, il n'est pas entendable aujourd'hui, qu'un futur enseignant, professeur des écoles, qui aura la charge de former de futurs citoyens responsables limite sa compréhension du développement durable au seul tri des déchets.

Cette insuffisance n'a pas permis à de nombreux candidats de faire le lien entre développement durable, civisme et faire société. C'était cependant ce qui était attendu par le jury.

L'exploitation des documents pour proposer une action à mener en établissement dans le cadre de la semaine du développement durable, était assez limitée et prenait plutôt appui sur la créativité des candidats. Ainsi, le projet proposé par les candidats ne pouvait pas se limiter à un croisement avec le sujet de géographie et le document 8. En effet, l'enjeu du sujet consistait bien à envisager le développement durable dans toutes ses dimensions à travers une action concrète.

Le jury conseille une lecture attentive des consignes et des documents pour bien comprendre le sujet.

Les meilleures copies ont livré des propositions créatives et prenant bien en compte la construction du civisme chez des élèves de CM1 par la mise en œuvre de projets s'inscrivant dans plusieurs ODD.

III. Points de vigilance :

Comme pour les sessions précédentes, le jury conseille donc aux candidats, de se montrer particulièrement vigilants à :

- ⇒ La lecture des questions proposées et la manière dont celles-ci permettent au candidat de construire un raisonnement.
- ⇒ L'analyse du corpus documentaire, les enjeux des documents et la manière dont ceux-ci s'articulent et se répondent.
- ⇒ La maîtrise des concepts, notions et démarches de l'histoire, de la géographie et de l'EMC
- ⇒ Aux programmes et à leurs intitulés afin d'éviter de se perdre dans des détails inutiles et de se focaliser sur l'ESSENTIEL à transmettre à un enfant de 7 ou 9 ans.

⇒ La maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe, ainsi que l'organisation de la copie, notamment la numérotation des exercices.

Il ressort donc que l'épreuve écrite d'application est une épreuve difficile par sa durée et ses exigences sur le plan scientifique, didactique et pédagogique et qu'elle nécessite une bonne préparation des candidats.

III-3. Domaine « Arts »

I. Composante Éducation musicale

Les candidats étaient invités à mobiliser leurs connaissances didactiques et pédagogiques pour l'exploitation de l'éducation musicale destinés à des élèves de cycle 2. Le dossier comportait 3 documents sur lesquels le candidat devait prendre appui afin de proposer une fiche de préparation de séance :
- une comptine appartenant au corpus de référence : ABOULKER Isabelle, *Monsieur le vent*, d'après un poème d'Émile VERHAEREN, extrait du recueil *Treize à la douzaine*
- une ressource, d'accompagnement des enseignants en éducation musicale aux cycle 2 et 3. *La démarche de création sonore,* extraits du site eduscol.education.fr
- un extrait du programme d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2) l'école maternelle : BOENJS n°31 du 30 juillet 2020

Les candidats étaient sollicités pour réfléchir aux modalités d'apprentissage d'une comptine et à son intérêt dans le développement des habiletés musicales. La séance pouvait s'articuler autour de jeux vocaux exploratoires, ainsi que de propositions individuelles argumentées, inscrites dans une dynamique collective d'interprétation. Le chant proposé dans le document 1 se prête particulièrement à une démarche de création sonore. Quant au document 2, il présente des actions visant à engager une démarche de création et d'exploration du sonore.
Les éléments fournis dans le dossier documentaire ciblaient les deux compétences du programme d'éducation musicale du cycle 2 suivants :

- Chanter : interpréter un chant avec expressivité
- Explorer et imaginer : inventer une organisation simple à partir de différents éléments sonores

1. Constats qualitatifs :

La réalisation d'une fiche de préparation de séance, structurée autour d'objectifs clairement définis en lien avec les points du programme énoncés, a été appréciée. Le candidat devait expliciter clairement ses choix autour de propositions.
L'exploitation de la comptine a généralement donné lieu à diverses propositions. Par exemple, la découverte de jeux vocaux exploratoires : jeux sur les paramètres sonores (hauteur, intensité, tempo, durée, timbre), l'apprentissage de tout ou partie du chant, l'exploration de bruitages sollicitant la voix, le corps, des objets.
De manière générale, la mise en réflexion des élèves a été mise en évidence tandis que les choix des candidats, eux, ont été peu argumentés.

2. Éléments d'évaluation liés aux attendus de l'épreuve ;

Les éléments d'évaluation liés aux attendus de l'épreuve se sont articulées sur plusieurs éléments parmi lesquels peuvent être cités :
- Une bonne maîtrise du temps et des activités envisagées
- Une présentation et une exploitation des documents fournis par le sujet
- Un plan structuré, des obstacles anticipés, des pistes ou propositions d'ajustements
- Une introduction qui contextualise la séance : présente les documents, énonce les objectifs, place de la séance au sein d'une progressivité
- Une conclusion qui invite une synthèse des apprentissages effectués, une analyse des propositions et de leurs limites
- Des choix didactiques appropriés, une différenciation pédagogique pensée, une place de l'évaluation définie

- Une justification des choix proposés
- Un engagement et un réinvestissement des activités mises en place avec les élèves par un prolongement ou un lien avec d'autres domaines d'apprentissage.

2. Conseils pour les futurs candidats :

Les futurs candidats doivent maîtriser convenablement certains éléments musicaux. Il est regrettable que des notions musicales fondamentales telles que la hauteur ou encore l'intensité soient confuses. Pareillement, la place de l'échauffement vocal et la dimension corporelle ne doivent pas être négligées. Le sujet de l'épreuve ne peut être modifié par le candidat. Enfin, il doit avoir pris connaissance du corpus d'œuvres de référence.
Le jury apprécie les compositions des candidats organisées selon la forme : introduction, développement et conclusion. Il est attendu une construction de fiche de présentation indiquant la place de la séance envisagée. Par exemple : séance 4 de la séquence 2.
Les activités proposées doivent répondre aux objectifs visés. Exemple : le candidat propose de travailler avec les élèves les différents paramètres sonores. Par conséquent, il devra veiller à la mise en œuvre d'activités pour atteindre cet objectif.
Les points d'amélioration suivants ont été identifiés :
- Une démarche approfondie est indispensable. Il ne s'agit pas seulement de proposer des activités, mais de **justifier ses choix de manière précise et structurée**. Chaque activité sélectionnée doit être fondée sur des objectifs clairs et une compréhension fine de ses enjeux. Le candidat doit ainsi être en mesure d'expliquer non seulement pourquoi il a choisi une activité particulière, mais également comment celle-ci répond aux besoins identifiés et s'inscrit dans une logique pédagogique cohérente
- Une connaissance solide de l'œuvre du corpus proposé est essentielle
- L'identification des prérequis permet d'anticiper les obstacles potentiels à l'apprentissage
- Une maîtrise précise du vocabulaire et des notions spécifiques est également indispensable
- La prise en compte rigoureuse des documents fournis dans le dossier est essentielle. Ils constituent une base de travail qui oriente la conception de la fiche de préparation et garantit la pertinence des activités pédagogiques proposées. Le respect du sujet et sa prise en compte précise renforcent la cohérence de la démarche et assurent la validité des propositions
- La présence d'une problématique constitue le moteur du processus d'apprentissage, elle questionne la musique pour en dégager les éléments indispensables à sa compréhension et à sa réalisation. Elle repose nécessairement sur un travail d'interrogation, de réflexion, impliquant activement les élève

II. Composante Arts plastiques

L'ensemble des copies a révélé une forte hétérogénéité de niveau entre les candidats. Certaines productions se sont distinguées par leur qualité, en montrant une bonne compréhension des programmes d'arts plastiques et de leur mise en œuvre, tandis que d'autres sont restées en deçà des attendus pour ce concours de recrutement.
Points positifs observés dans les meilleures copies

- Une **analyse pertinente de la fiche de préparation**, permettant de relever :
  - l'absence de mention du niveau de classe ;
  - une confusion entre les deux compétences de la pratique plastiques ;
  - la difficulté à articuler de front les quatre compétences travaillées du programme ;
  - Un scénario de leçon succinct avec des consignes trop prescriptives et une évaluation sans contenu.
- L'utilisation de tableaux clairs et synthétiques a permis de présenter de manière structurée les points positifs et les éléments de remédiation.
- L'analyse des deux documents complémentaires a été conduite avec justesse.

- Les propositions de remédiation ont montré une bonne articulation entre pratique, verbalisation et références artistiques, organisée autour du questionnement central sur la ressemblance.
- Les efforts dans l'expression écrite ont été appréciés avec l'utilisation d'un vocabulaire riche et un soin apporté dans la présentation de la copie.

Difficultés observées dans les copies des candidats les moins performants
Pour ces candidats, l'analyse des productions a montré :

- Une compréhension insuffisante des compétences travaillées dans le cadre des programmes,
- Un déficit de précision des connaissances pour l'une des questions et une difficulté à cerner l'enjeu pédagogique qu'elle impliquait
- Une approche manquant de structuration, tant dans la lecture des documents que dans l'élaboration des pistes de remédiation.
- Une expression écrite maladroite et une présentation visuelle qui manquait de fluidité

Recommandations
Exploiter l'ensemble des documents proposés dans l'épreuve.
Être au clair avec l'enseignement des arts plastiques par une bonne connaissance des programmes et des enjeux de la discipline.
Veiller à la correction orthographique et à la qualité de la syntaxe.
Adopter une présentation claire et soignée de la copie.

IV. ÉPREUVE ÉCRITE DE LANGUES POLYNÉSIENNES

1. Introduction

Ce rapport présente les observations du jury concernant les compétences linguistiques, la connaissance des textes de cadrage et les démarches pédagogiques des candidats au CRPE LCP (Concours de Recrutement des Professeurs des Écoles) lors des épreuves d'admissibilité du 01 avril 2025 et d'admission du 04 juin 2025. Il met en lumière les points positifs ainsi que les domaines nécessitant des améliorations. L'objectif est de fournir des éléments de compréhension précis et constructifs pour aider les futurs candidats à se préparer au concours en utilisant des éléments de référence.

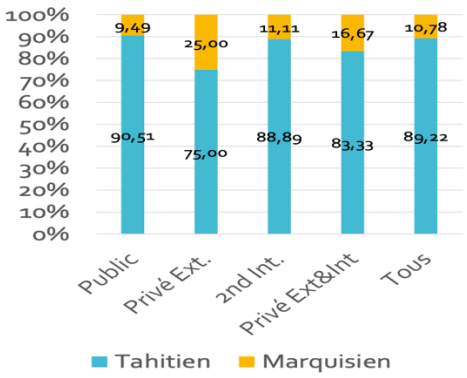
2. Présentation des épreuves

I- <u>L'épreuve écrite d'admissibilité</u> consiste à :

• répondre en langue polynésienne à un questionnaire relatif à un texte d'une vingtaine de lignes en langue polynésienne ;
• rédiger en langue polynésienne une argumentation/réflexion d'une quinzaine de lignes ;
• traduire en français, sans l'aide d'un dictionnaire, un passage d'environ sept lignes de ce texte.
Le niveau attendu est celui d'un utilisateur B1 du cadre européen commun de référence pour les langues.
L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.
Durée : deux heures ; coefficient 1.

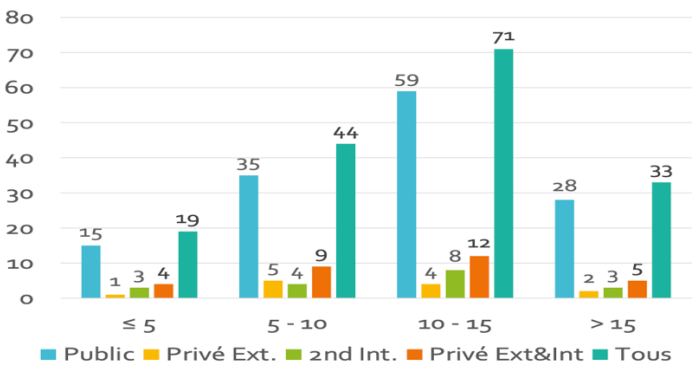
11 - A. ÉPREUVE EN LANGUE POLYNÉSIENNE : LANGUES CHOISIES

	Public	Privé Ext.	2nd Int.	Privé Ext&Int	Total
Nb présents	137	12	18	30	167
Tahitien	124	9	16	25	149
Marquisien	13	3	2	5	18
Paumotu	0	0	0	0	0
Mangarevien	0	0	0	0	0



11 - B. ÉPREUVE ÉCRITE EN LANGUE POLYNÉSIENNE : NOTES

Notation /20	Public	Privé Ext.	2nd Int.	Privé Ext&Int	Total
Nb présents	137	12	18	30	167
Nb de notes ≤ 5 (Éliminés)	15	1	3	4	19
Nb notes > 5 et ≤ 10	35	5	4	9	44
Nb notes > 10 et ≤ 15	59	4	8	12	71
Nb notes > 15	28	2	3	5	33
Moyenne	11,37	10,10	11,4	10,88	11,29
Médiane	11,75	10,38	13,5	11	11,5
Note la plus basse	1	2,5	3	2,5	1
Note la plus élevée	18	16,5	18,5	18,5	18,5



TAHITIEN

Observations générales :

Les résultats obtenus révèlent un niveau général moyen, avec une note la plus élevée atteignant 18,50/20 et la plus basse avec 01/20. Cette large amplitude témoigne d'un public hétérogène, composé en grande partie de non-locuteurs. Ces derniers rencontrent des difficultés notables en compréhension et en expression, notamment en raison d'une maîtrise insuffisante des structures grammaticales et d'un lexique limité. Des hors-sujet fréquents viennent accentuer cette impression de préparation lacunaire.

Première partie – Compréhension de l'écrit :

Il s'agit de la section la mieux réussie par l'ensemble des candidats. La majorité a su restituer les informations principales du texte et répondre de façon pertinente aux questions posées. Toutefois, certaines copies présentent une compréhension trop superficielle, avec des réponses parfois vagues ou reposant sur des paraphrases trop proches du texte, révélant un manque d'analyse approfondie.

Deuxième partie – Expression écrite :

Cette partie a mis en lumière de nombreuses fragilités. Le niveau de compétence linguistique observé se rapproche davantage du niveau A2 que du niveau B1 attendu. Plusieurs éléments concourent à cette faiblesse : une méconnaissance du genre textuel demandé, un manque d'outillage méthodologique pour organiser les idées, et un déficit de culture personnelle limitant la richesse des contenus. Les hors-sujet sont fréquents et les copies sont émaillées d'erreurs grammaticales, de maladresses syntaxiques, et de formulations imprécises. L'argumentation manque souvent de cohérence et de progression logique.

Troisième partie – Traduction :

Cette épreuve reste particulièrement difficile pour de nombreux candidats. Les productions comportent de nombreux contresens, des omissions de mots, et un usage inadapté des temps verbaux, même dans des récits simples. Le recours aux connecteurs logiques est souvent maladroit, voire incohérent, ce qui nuit à la fluidité du texte. Enfin, la pauvreté lexicale est un obstacle majeur à la qualité des traductions, suggérant un besoin accru d'enrichissement du vocabulaire actif.

MARQUISIEN

Observations générales :

Dans l'ensemble, les productions des candidats sont encourageantes. Aucune note éliminatoire n'a été attribuée, ce qui témoigne d'un niveau globalement satisfaisant. Les écrits sont relativement bien structurés, avec une syntaxe maîtrisée et un lexique adéquat. Toutefois, quelques points de vigilance doivent être relevés.

Langue et style :

On note un emploi récurrent de mots empruntés au tahitien, ce qui peut poser des problèmes de pureté linguistique dans les productions en marquisien. Il serait pertinent d'encourager un travail de distinction plus net entre les deux langues, en valorisant les spécificités lexicales et grammaticales propres au marquisien.

Orthographe et conjugaison :

Malgré une bonne compréhension globale des consignes, de nombreuses copies présentent des lacunes importantes en orthographe et en conjugaison. Ces erreurs, souvent récurrentes, nuisent à la lisibilité des productions. Un renforcement des activités de révision linguistique, incluant des exercices ciblés sur la morphologie verbale et l'orthographe d'usage, serait bénéfique.

Conclusion et préconisations

L'analyse des résultats des épreuves en tahitien et en marquisien met en évidence des profils contrastés, reflétant à la fois un intérêt certain pour les langues polynésiennes et des écarts de maîtrise préoccupants, en particulier en tahitien. Si l'on peut se réjouir de l'absence de notes éliminatoires en marquisien et de la structuration satisfaisante des écrits, les performances en tahitien révèlent un besoin urgent de consolidation linguistique et méthodologique. Pour répondre à ces constats, plusieurs axes d'amélioration sont proposés :

1. **Renforcement des compétences linguistiques de base :**
   Il est essentiel de consolider les acquis grammaticaux, lexicaux et syntaxiques, notamment chez les non-locuteurs. Cela passe par des séances régulières de révision, un entraînement à la traduction ciblé et un travail de mémorisation du vocabulaire de base et des structures fondamentales.

2. **Enrichissement culturel et méthodologique :**
   L'expression écrite gagnerait à être appuyée par une meilleure connaissance des genres textuels et par une initiation à la culture littéraire et orale propre à chaque langue. Des fiches méthodologiques claires et des exercices guidés pourraient aider les candidats à mieux structurer leurs productions.
3. **Clarification des consignes et accompagnement à l'écrit :**
   Un travail spécifique sur la lecture fine des consignes et la compréhension de l'attendu (type de texte, registre, argumentation, etc.) permettrait d'éviter les hors-sujet fréquents. L'utilisation de modèles de rédaction et la pratique du brouillon peuvent également favoriser une meilleure organisation du propos.
4. **Veille linguistique sur l'influence interlinguistique :**
   En marquisien, l'utilisation fréquente de mots tahitiens souligne un phénomène de mélange linguistique qu'il convient d'encadrer. Un travail de sensibilisation à la distinction entre les langues, soutenu par des lexiques comparatifs et des lectures ciblées, serait pertinent.

En valorisant ces axes de travail, il sera possible d'améliorer durablement la qualité des productions, de favoriser la réussite des candidats et de contribuer à la transmission rigoureuse et vivante des langues polynésiennes.

COMPTE-RENDU DU JURY DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

I. ÉPREUVE DE LEÇON

Modalités de l'épreuve

Durée de préparation : deux heures ;
Durée de l'épreuve : deux fois trente minutes ;
Coefficient 4.

1 Préparation et méthodologie

- Nombreux candidats ont eu des difficultés à s'extraire d'un modèle de préparation rigide, parfois inadapté au sujet donné.
- Les candidats ont tendance à suivre un cadre formaté, sans réelle mise en perspective des attentes de l'épreuve.
- Des lectures incomplètes ou approximatives des sujets ont été relevées ; certains candidats n'ont pas répondu à la consigne.

2. Gestion du temps

- Temps de préparation déséquilibré : en moyenne, 1h30 consacrée au français sur les 2h disponibles, au détriment des mathématiques.
- Présentations parfois trop longues des documents annexes, au détriment du développement pédagogique sur la séance.

3 Qualité des contenus pédagogiques

- Prise en compte insuffisante du développement de l'enfant dans les propositions.
- Argumentations peu développées ; recours à un vocabulaire professionnel mal maîtrisé (exemple : « différenciation »).
- Références trop fréquentes au tutorat ou à la collaboration entre élèves sans réelle analyse.
- Peu d'usage des outils numériques dans les propositions pédagogiques.
- Vision souvent biaisée des ateliers, perçus comme du simple « délestage ».

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat. Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève. Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes... Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Partie Mathématiques :

Une meilleure préparation à l'épreuve a permis d'améliorer les performances des candidats qui sont en net progrès cette année. Les candidats se sont engagés dans leur présentation, à la recherche d'un schéma pédagogique viable. Malgré la préparation constatée des candidats, des niveaux de maîtrise très variables sont à relever, notamment sur les aspects pratiques et la mise en œuvre concrète des séances (gestion du temps, mise en activité, institutionnalisation des connaissances, évaluation, modalités de différenciation, etc.).

De nombreux candidats ne maîtrisent pas suffisamment les éléments propres à la didactique des mathématiques : on note des approximations sur la construction du nombre, la notion de longueur et la division par exemple. Par conséquent, la justification des choix didactiques est parfois délicate.

Conseils aux futurs candidats :
Ne pas prendre appui uniquement sur les documents proposés mais travailler et faire montre d'une analyse réflexive plus approfondie.
Mieux maîtriser les compétences mathématiques et didactiques.
Engager une réflexion plus importante et moins figée sur la différenciation pédagogique et la collaboration entre pairs.
Consacrer une heure de préparation pour les mathématiques.

Partie Français :

Quelques recommandations pour les futurs candidats

Enrichir les connaissances didactiques dans les différentes composantes de l'enseignement du français du cycle 1 au cycle 4 : cela permet d'éviter toute complaisance dans des idées préconçues, des formules toutes faites du type « il faut travailler le vocabulaire » sans préciser comment. L'approfondissement dont un candidat fait preuve dans un domaine donné est toujours perçu positivement par le jury, au contraire de réponses stéréotypées qui donnent l'impression d'un simple vernis de culture. Par exemple, la présentation d'un exercice précis de conscience phonologique en Grande Section appuyé sur des connaissances fiables est propre à susciter la confiance du jury.

Renforcer l'analyse des sujets pour bien en cerner les enjeux didactiques.

Proposer des objectifs réalistes : la pertinence, la cohérence et la robustesse de la proposition développée en dépendent.

S'entraîner à envisager une contextualisation locale dans la préparation des épreuves : dans certains cas, elle peut se révéler très utile. S'appuyer sur un conte ou une légende locale pour travailler la compréhension orale manifeste un souci d'optimiser l'appropriation des élèves, à condition bien sûr que l'on soit en mesure d'expliquer pourquoi et comment.

Adopter une posture réflexive. Les questions posées par le jury ne sont pas des reproches mais des invitations à défendre ses choix, à les argumenter- dans certains cas, à envisager d'autres stratégies possibles. Ne pas s'en tenir systématiquement, donc, à un maintien de ce qui a été présenté (« c'est comme ça que je fais ») : accueillir au contraire ce type de questions comme des opportunités d'améliorer sa proposition initiale, d'illustrer ainsi son agilité didactique.

Lorsque le sujet s'y prête, tirer parti de la pluridisciplinarité, au cœur de l'enseignement du 1er degré, en envisageant des articulations justifiées. Par exemple, la lecture d'un album jeunesse peut dans certains cas être associée à un travail en histoire ou en sciences.

Savoir anticiper la différenciation pédagogique et la place de l'évaluation souvent négligée. Parmi de nombreuses possibilités, prévoir deux niveaux de consignes pour une production écrite (phrase avec modèle / phrase libre) présente éventuellement de l'intérêt pour engager l'ensemble des élèves dans l'acte d'écriture. Enfin, qu'un futur professeur des écoles se soucie de l'évaluation en sachant expliquer comment elle peut en cours de processus accompagner les apprentissages de ses élèves et les conduire à améliorer leurs productions est de nature à rassurer un jury.

II. ÉPREUVE D'ENTRETIEN

Cette session s'inscrit dans la continuité des sessions précédentes, en conformité avec l'arrêté du 25/01/2021.

Le candidat doit faire preuve, tout au long de l'épreuve d'entretien, de capacités variées ; il doit mobiliser des connaissances liées à l'enseignement de l'EPS et les exploiter dans le contexte singulier qui lui est présenté, tirer parti de ses expériences pour se projeter dans son futur métier, analyser deux situations centrées sur la vie scolaire et sur l'enseignement, montrant qu'il s'est approprié les valeurs de la république et les exigences du service public.

Le candidat doit donc se préparer minutieusement pour répondre à ces exigences. Ce rapport, dans la continuité des précédents, souhaite apporter des éléments d'aide à la préparation, de façon à favoriser la réussite des futurs candidats.

Présentation de l'épreuve d'entretien

Elle est composée de deux parties permettant d'évaluer le candidat :

- La première partie est composée d'une réponse à un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition ; il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury. L'entretien qui suit l'exposé permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement de l'Education Physique et Sportive.
- La deuxième partie comporte un premier temps d'échange débutant par la présentation par le candidat des éléments et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours ; cette présentation donne lieu à un échange avec le jury portant sur ses motivations à entrer dans le corps des professeurs des écoles. L'entretien se poursuit par deux mises en situation professionnelle, l'une concernant l'enseignement, l'autre en lien avec la vie scolaire. Cette partie amène à évaluer le candidat quant à son positionnement en tant qu'agent porteur et transmetteur des valeurs de la République et du système éducatif.

La durée de la préparation de la première partie, en réponse à un sujet, est de 30 minutes et la durée totale de l'épreuve est de 1 heure 05 (30 minutes pour la première partie et 35 minutes pour la seconde partie).

L'épreuve est notée sur 20 : 10 points sont attribués pour chacune des parties.

Dans les deux parties, la forme de l'exposé (durée, annonce du plan, analyse du sujet, qualité argumentative, capacité à exposer ses motivations) et la capacité du candidat à interagir avec le jury (maîtrise de la langue, écoute, prise en compte des questions du jury, recul réflexif, argumentation) sont évaluées.

Les résultats de la session 2025 pour l'épreuve d'entretien

Notation /20	Public	Privé Ext.	2nd Int.	Privé Ext&Int	Total
Nb présents	39	3	2	5	44
Nb de notes ≤ 5	1	0	0	0	1
Nb notes > 5 et ≤ 10	16	1	2	3	19
Nb notes > 10 et ≤ 15	11	1	0	1	12
Nb notes > 15	11	1	0	1	12
Moyenne	11,81	11,37	8,78	10,32	11,64
Médiane	11,5	11	8,8	9,5	11,2
Note la plus basse	4,8	6,6	8	6,6	4,8
Note la plus élevée	20	16,5	9,5	16,5	20

44 candidats se sont présentés cette année à l'épreuve d'entretien.

La moyenne de l'épreuve est de 11.81 pour l'enseignement public et 10.32 pour l'enseignement privé ; elle a augmenté par rapport à la session précédente (+0.99 pour l'enseignement public et +0.82 sur la moyenne générale)
Une seule note inférieure à 5 est relevée.
Les moyennes les plus faibles sont enregistrées chez les candidats du concours interne privé.

Le jury, composé de 7 commissions, a pleinement utilisé l'échelle de notation pour classer les candidats, les notant de 04.80/20 à 20/20.

Première partie de l'épreuve – EPS

Notation /10	Public	Pri. Ext.	2nd Int.	Privé Ext&Int	Total
Nb présents	39	3	2	5	44
Nb de notes = 0 (Éliminés)	0	0	0	0	0
Nb de notes > 0 et ≤ 5	23	2	2	4	27
Nb notes > 5 et ≤ 10	16	1	0	1	17
Moyenne	5,07	4,87	2,75	4,02	4,95
Médiane	4,5	3,1	2,8	3	4,3
Note la plus basse	1	3	2,5	2,5	1
Note la plus élevée	10	8,5	3	8,5	10

Les supports de questionnement utilisés pour l'épreuve d'EPS figurent parmi les champs d'apprentissage et les activités physiques, sportives et artistiques du programme les plus couramment enseignées à l'école primaire (maternelle et élémentaire).

La moyenne connait ici une légère hausse au regard de celle de 2024.
Cette partie de l'épreuve met les candidats en difficulté : 61% d'entre eux a obtenu une note inférieure à la moyenne ; on note également que 22% des candidats obtiennent des notes comprises entre 8 et 10/10.
On peut également noter que le jury a exploité toute la palette de notes qui lui est offerte.

Pour une meilleure représentation de cette épreuve, nous présentons ici un exemple de sujet posé cette année :

Contexte d'enseignement :

-Cycle : Cycle 3

-Niveau de classe : CM1

-Objectif d'acquisition : « Réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu naturel aménagé ou artificiel ».

-Constat : Lors de la 3ème séance de parcours d'orientation, la moitié des élèves ne repère pas les bonnes balises.

Question posée aux candidats :

Après avoir identifié le champ d'activité et choisi une activité support, vous proposerez une ou plusieurs situations d'apprentissage au sein d'une séance qui permette(nt) aux élèves de résoudre cette difficulté.

Vous justifierez vos choix didactiques et pédagogiques.

Deuxième partie de l'épreuve – Projection dans le métier d'enseignant

Notation /10	Public	Pri. Ext.	2nd Int.	Privé Ext&Int	Total
Nb présents	39	3	2	5	44
Nb de notes = 0 (Éliminés)	0	0	0	0	0
Nb de notes > 0 et ≤ 5	14	1	1	2	16
Nb notes > 5 et ≤ 10	25	2	1	3	28
Moyenne	6,74	6,5	6	6,3	6,69
Médiane	7	8	6	7	7
Note la plus basse	3	3,5	5	3,5	3
Note la plus élevée	10	8	7	8	10

La moyenne de cette deuxième partie d'épreuve montre que les candidats réussissent mieux cette partie puisque 63% des candidats ont eu une note comprise entre 5 et 10/10.
La sous-partie « parcours-motivation », notamment, obtient une moyenne très satisfaisante.

Là encore, le jury n'a pas hésité à utiliser tout l'empan de la grille d'évaluation.

Les situations d'enseignement et de vie scolaire proposées par le jury sont issues des grandes thématiques éducatives et ont permis d'apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif, ses missions et ses obligations en lien avec les valeurs de la République. A titre d'exemple, suivent deux situations proposées lors de cette session :

Situation professionnelle d'enseignement :

Dans les situations de travail de groupe, vous constatez que les garçons et les filles ne se mélangent pas.

Quelles pistes de solutions proposeriez-vous ?

Situation professionnelle de vie scolaire :

Le rapport de la Direction de la Santé de la Polynésie précise que 36% des enfants âgés de 7 à 9 ans sont en surpoids dont 16% en situation d'obésité. [Https://www.service-public.pf/dsp/surpoids-obesite]

Vous remarquez dans votre école un groupe d'élèves en surpoids qui ne se dépense jamais aux temps de pause…

Quelles pistes de solutions proposeriez-vous ?

Recommandations du jury

Nous recommandons aux candidats de se reporter aux rapports précédents de façon à profiter de l'ensemble des conseils donnés, qui restent d'actualité ; nous ne les reprendrons pas ici et mettrons plutôt l'accent sur des éléments d'amélioration repérables lors de cette session.

Première partie de l'épreuve – EPS

Nous rappelons brièvement ici le positionnement des candidats dans le bandeau de notation :

- en bas de bandeau de notation : atteinte à l'intégrité physique ou morale de l'élève, malgré les relances réitérées du jury pour faire réagir le candidat.

- Bandeau 2 : connaissance incomplète de l'activité support, une méconnaissance du développement de l'enfant et une faiblesse sur le spectre des notions fondamentales de la motricité ; les propositions sont globales, inadaptées aux

besoins des élèves ; le professeur anime sa situation pour que les élèves évoluent en sécurité mais ils ont peu l'opportunité d'enrichir leur motricité.

- Bandeau 3 : le candidat montre sa capacité à organiser sa leçon d'EPS dans l'espace et dans le temps ; il propose une situation globalement adaptée aux besoins des élèves en mobilisant quelques connaissances. Celles-ci sont toutefois peu précises, les apprentissages ne sont pas ciblés.

- Bandeau 4 : le candidat structure sa situation pour atteindre l'objectif explicitement visé. Il argumente ses choix en s'appuyant sur des connaissances : institutionnelles, didactiques, pédagogiques, voire empiriques. Lors de l'entretien, il est capable d'approfondir ses réponses initiales et peut faire évoluer positivement sa situation avec l'aide du questionnement du jury. Il perçoit les enjeux de l'enseignement de l'EPS à l'Ecole et envisage des liens avec les autres disciplines.

Des éléments d'amélioration :

- Exploiter les éléments du sujet ; les éléments composant le sujet apportent au candidat des informations le guidant dans le choix du champ d'apprentissage, du niveau d'exigence, dans l'objectif de la situation à proposer ; il appartient au candidat de s'y référer de façon explicite pour fonder ses choix.
- Donner à voir une logique de réflexion ; en s'appuyant sur le constat exposé dans le sujet, le candidat va identifier l'obstacle prioritaire rencontré par l'élève puis faire des hypothèses sur ce qui peut expliquer ses difficultés afin d'apporter des pistes de solution. C'est ce maillage constat – obstacle -hypothèses - propositions de solutions que le jury souhaite voir le candidat partager avec lui.
- Structurer sa situation ; la présentation de la situation est le temps fort de cette première partie d'épreuve : le candidat doit donc l'exposer de façon précise et complète, sans faire l'économie :
    - de donner son objectif et le but pour l'élève, en précisant ce que l'élève va y apprendre ;
    - de décrire son organisation : comment les élèves sont placés, ce qu'ils font, dans quel espace, etc… Le jury engage les candidats à réaliser des schémas pour favoriser la compréhension et faciliter la visualisation ;
    - de décrire son intervention : ce que le professeur dit, où il se place, comment il interagit avec ses élèves
- Situer l'élève dans son apprentissage ; sans entrer dans une démarche d'évaluation exhaustive, il est appréciable que le candidat communique au jury des indicateurs permettant de renseigner l'élève – et le professeur – sur ce que l'élève a appris au cours de la situation.

Deuxième partie de l'épreuve :

A- Projection dans le métier d'enseignant

- Exposé des motivations

- En bandeau 1 est positionné un candidat dont l'exposé est peu structuré, voire lapidaire ; le projet professionnel reste flou et dissocié du parcours …

- En bandeau 2 est positionné un candidat dont l'exposé est clair, faisant valoir des expériences bien décrites ; le projet professionnel apparaît incertain, il est articulé de façon implicite avec le vécu du candidat.

- En bandeau 3 est positionné un candidat dont l'exposé permet de montrer en quoi ses expériences contribuent à l'atteinte de son projet professionnel ; si celui-ci n'est pas totalement abouti, on perçoit que la motivation du candidat à devenir professeur des écoles est établie.

- En bandeau 4 est positionné un candidat dont l'exposé permet de mettre en valeur ses compétences pour se projeter dans le milieu enseignant ; le parcours sert un projet réfléchi. L'aspiration du candidat à devenir professeur des écoles révèle sa capacité à comprendre les grands enjeux de l'école.

Des éléments d'amélioration :

Bien que cette sous-partie d'épreuve puisse être totalement anticipée et préparée avant que le candidat se présente devant le jury, nous constatons que trop souvent le discours du candidat est peu personnalisé, sans relief particulier.

Nous engageons le futur candidat à :

- Partir de ses expériences marquantes pour expliciter son choix de projet professionnel, mais aussi des obstacles rencontrés, des déclics provoqués par des situations particulières, des remises en question afin de montrer la qualité de sa réflexion.
- Faire preuve de conviction par une posture dynamique mais aussi en montrant son envie de contribuer aux enjeux de l'Ecole, sans toutefois gommer les difficultés qui s'y rattachent.
- S'informer de façon précise sur le fonctionnement du système public d'éducation, sur les valeurs qui le sous-tendent, pour comprendre les rôles et place de chacun.

B- Situations professionnelles

- en bandeau 1, on retrouve le candidat qui manifeste une méconnaissance du fonctionnement du système éducatif, qui n'identifie pas les valeurs en question. Tout candidat est en bas de ce bandeau dès lors que les valeurs qu'il manifeste sont contraires aux valeurs du système public.

- en bandeau 2 : les valeurs de la République et le cadre réglementaire des écoles sont énoncés mais l'analyse est incomplète ; le candidat se positionne comme partenaire dans une équipe enseignante.

- en bandeau 3 : L'analyse permet au candidat de cerner les enjeux éthiques ou professionnels, les propositions sont cohérentes au regard de la question et du cadre règlementaire. Le candidat est capable d'identifier les différents partenaires même s'il ne sait pas exactement comment agir.

- en bandeau 4 : Le candidat mène une analyse problématisée et contextualisée des deux mises en situation professionnelle en cernant les enjeux éthiques et professionnels. Il identifie et coopère avec les différents partenaires de la communauté éducative et peut proposer des opérationnalisations des valeurs de la République.

Des éléments d'amélioration :

- ⇒ Identifier les valeurs en jeu dans le cas évoqué et problématiser le sujet en faisant ressortir les tensions, les dilemmes à résoudre, afin de poser le cadre de sa réflexion de façon explicite.
- ⇒ Formuler différentes hypothèses pour pouvoir envisager des propositions variées puis justifier celle(s) choisie(s) en relation avec la valeur recherchée.
- ⇒ Se référer systématiquement au travail d'équipe en sélectionnant parmi l'ensemble de la communauté éducative les personnes avec lesquelles travailler plus particulièrement en fonction de la question posée.
- ⇒ S'appuyer sur des textes de référence (charte de l'éducation, lettres de rentrée, compétences professionnelles, par exemple) pour montrer sa connaissance du système éducatif.
- ⇒ Être curieux de son environnement pour répertorier les instances en présence, connaître les différents partenaires, comprendre les chaines hiérarchiques, se tenir au courant des grandes questions et enjeux éducatifs, (difficulté scolaire, inclusion, décrochage, …)

En conclusion,

Cette année encore, le jury a pu constater l'effort réalisé par les candidats et leurs formateurs pour se préparer à cette épreuve. Les candidates et candidats ont d'ailleurs très souvent témoigné d'une bonne capacité à entrer dans l'échange avec le jury.

Le jury est bien conscient que les candidats sont en construction de leur professionnalité ; aussi, au travers du raisonnement et du cheminement du candidat, il s'agit bien de mesurer, tout au long de l'épreuve, sa capacité à structurer sa pensée et ses propos, à se projeter dans la réalité de la classe, à apporter des solutions étayées dans un contexte éducatif ouvert, et progressivement, son aptitude à construire son propre modèle d'enseignement pour faire apprendre les élèves.

III. ÉPREUVE ORALE EN LANGUES POLYNÉSIENNES

1. Première partie : Exposé.
Cette partie se déroule en langue polynésienne.

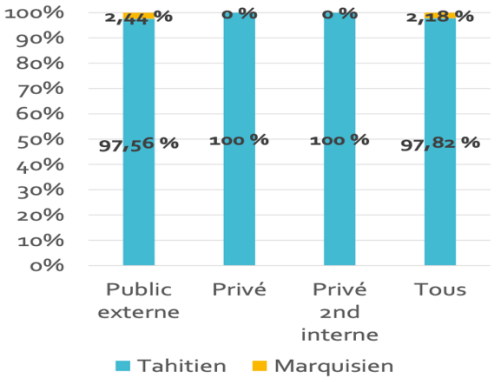
Le candidat présente et analyse un document (écrit, audio ou audiovisuel) relatif à la culture et à la langue concernées. L'exposé, d'une durée de dix minutes maximum, est suivi d'un entretien avec le jury sur le même document pendant cinq minutes maximum.

2. Seconde partie : Exploitation pédagogique.
Cette partie se déroule en langue française.

Le candidat propose une exploitation pédagogique du document support de l'exposé dans une séance d'enseignement. La présentation, d'une durée de dix minutes maximum, est suivie d'un entretien avec le jury pendant cinq minutes maximum.
L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire. Coefficient 2.
L'utilisation d'un dictionnaire bilingue est autorisée.

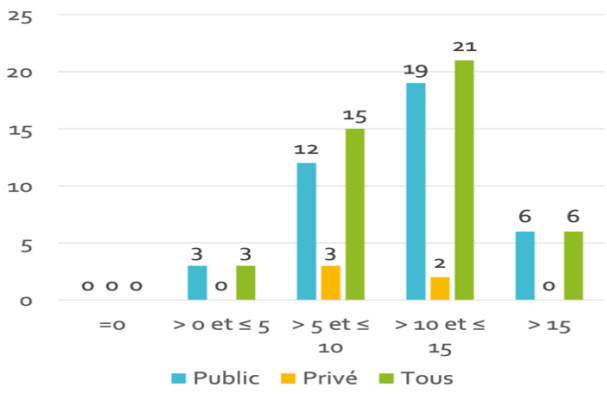
8 - A. ÉPREUVE ORALE EN LANGUE POLYNÉSIENNE : LANGUES CHOISIES

	Public	Pri. Ext.	2nd Int.	Privé Ext&Int	Total
Candidats admissibles	41	3	2	5	46
Tahitien	40	3	2	5	45
Marquisien	1	0	0	0	1



8 - B. ÉPREUVE ORALE EN LANGUE POLYNÉSIENNE : NOTES OBTENUES

Notation /20	Public	Privé Ext.	2nd Int.	Privé Ext&Int	Total
Nb présents	40	3	2	5	45
Nb de notes ≤ 5	3	0	0	0	3
Nb notes > 5 et ≤ 10	12	3	0	3	15
Nb notes > 10 et ≤ 15	19	0	2	2	21
Nb notes > 15	6	0	0	0	6
Moyenne	11,43	7,83	12	9,5	11,21
Médiane	11,3	8	12	8	11
Note la plus basse	3	7,5	12	7,5	3
Note la plus élevée	20	8	12	12	20



1. Qualité des prestations orales

La majorité des exposés se sont avérés inférieurs à la durée attendue de dix minutes. Une part significative du temps a souvent été consacrée à une présentation personnelle ou de parcours, au détriment de l'analyse du document, ce qui nuit à la démonstration des compétences attendues.
Les niveaux de langue observés sont très hétérogènes. Certains candidats font preuve d'une excellente maîtrise orale, tandis que d'autres rencontrent des difficultés notables :

- Prononciation imprécise pouvant altérer le sens (ex. : *fare to'a* au lieu de *fare toa*).
- Pauvreté lexicale et recours excessif à la paraphrase.
- Syntaxe incorrecte (ex. : *'ua noa'a vau, tē ti'a vau nō te vauvau*).
- Difficultés à mobiliser les formes personnelles appropriées (ex. : *e hi'o mai mātou* au lieu de *e hi'o mai tātou*).
- Manque de fluidité chez les non-locuteurs, rendant l'expression hésitante.

L'analyse des documents demeure souvent superficielle, se limitant à des éléments factuels, sans réelle mise en perspective. Le manque de connaissances culturelles freine également la profondeur de l'analyse. Toutefois, la majorité des exposés présentent une structuration logique avec un plan clair.

2. Exploitation pédagogique

Peu de candidats ont su contextualiser efficacement le document dans une situation d'enseignement, comme le prévoit le texte de cadrage. Cette étape est pourtant essentielle pour évaluer la capacité à intégrer un support dans une séquence pédagogique.
Les propositions pédagogiques restent inégales. Dans l'ensemble :

- Les pistes proposées restent souvent générales et peu développées.
- Les liens entre le support, les objectifs d'apprentissage et le déroulé de séance sont fréquemment absents ou peu explicites.
- Quelques prestations se démarquent par une structuration rigoureuse, incluant une finalité clairement définie, une séquence cohérente et une progression pertinente.

La partie rédigée en langue française est globalement mieux réussie. Elle témoigne d'une meilleure maîtrise des outils d'analyse didactique, contribuant ainsi positivement à l'évaluation finale. Cette disparité soulève la question de l'équilibre entre les deux langues dans la grille d'évaluation, afin de mieux valoriser les compétences spécifiques en langues polynésiennes.

3. Éléments transversaux

- **Maîtrise linguistique** : Des lacunes importantes sont constatées. Il est recommandé de proposer aux candidats un renforcement en langue polynésienne, via des formations spécifiques.
- **Compétence didactique** : Des confusions persistent entre les notions de compétence, d'objectif et de tâche. Une meilleure formation à la conception de séquences centrées sur la discipline est nécessaire.
- **Exploitation disciplinaire** : L'approche linguistique est souvent éclipsée par une visée pluridisciplinaire. Il convient de recentrer les analyses sur l'exploitation approfondie des supports, dans la logique propre à l'enseignement de la langue.

Conclusion et préconisations

La présente session révèle une forte hétérogénéité dans les compétences linguistiques et didactiques des candidats. Si certains ont su articuler un discours structuré, précis et pédagogique, la majorité éprouve encore des difficultés à répondre pleinement aux exigences de l'épreuve, tant sur le plan de la langue que de l'exploitation disciplinaire des supports.
Afin d'élever la qualité globale des prestations, les préconisations suivantes sont formulées :

- **Renforcement linguistique ciblé** : mettre en place des ateliers intensifs de perfectionnement en langues polynésiennes, axés sur la prononciation, la syntaxe et l'enrichissement lexical, notamment pour les non-locuteurs.
- **Formation didactique renforcée** : proposer des modules spécifiques sur la conception de séquences pédagogiques, la distinction entre compétences, objectifs et tâches, ainsi que sur la contextualisation pertinente des supports dans une séance.
- **Recentrage disciplinaire** : inciter les candidats à approfondir l'analyse des documents en lien avec les objectifs propres à l'enseignement de la langue polynésienne, en veillant à ne pas se limiter à une approche pluridisciplinaire superficielle.
- **Équilibrage des évaluations** : revoir la pondération entre les parties en langue française et en langue polynésienne dans la grille d'évaluation, afin de mieux valoriser les compétences spécifiques en langue polynésienne, tout en reconnaissant la valeur analytique des productions en français.
- **Accompagnement individualisé** : encourager la mise en place de suivis personnalisés pour les candidats en difficulté, appuyés sur des retours détaillés et des axes de progression clairs.

Ces orientations visent à consolider la formation des futurs enseignants et à garantir une meilleure qualité dans la transmission et l'enseignement des langues polynésiennes.

IV. ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE

Cadre réglementaire de l'épreuve

L'épreuve est facultative : le candidat peut demander, au moment de son inscription au concours, à subir une épreuve orale portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

Conformément à l'arrêté du 25 janvier 2021,

l'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : 10 minutes).

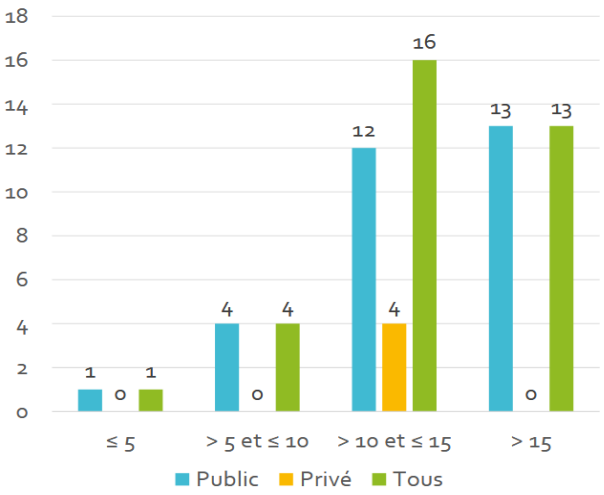
Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : 10 minutes en français suivi d'un échange de 10 minutes dans la langue vivante étrangère choisie).

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

Notation /20	Public	Privé Ext.	2nd Int.	Privé Ext&Int	Total
Nb de présents	30	3	1	4	34
Nb de notes ≤ 5	1	0	0	0	1
Nb notes > 5 et ≤ 10	4	0	0	0	4
Nb notes > 10 et ≤ 15	12	3	1	4	16
Nb notes > 15	13	0	0	0	13
Moyenne	14,03	11,33	14	12	13,79
Médiane	15	11	14	11,5	14,5
Note la plus basse	3,5	11	14	11	3,5
Note la plus élevée	19,5	12	14	14	19,5



Analyse qualitative des prestations

1. Présentation du candidat et du document didactique (LVE)

Les prestations de cette phase ont globalement gagné en **structuration** et en **cohérence**. De nombreux candidats ont su proposer un **plan clair** et explicite de leur intervention, renforçant ainsi la lisibilité de leur propos.

Le jury a particulièrement apprécié :

- La contextualisation du parcours et du choix de la langue
- La qualité de l'expression orale en continu
- La capacité à **analyser le support proposé** en dépassant une approche purement descriptive pour engager une analyse didactique approfondie
- L'articulation du document avec des **enjeux d'enseignement-apprentissage concrets**

Cependant, des inexactitudes récurrentes dans la mobilisation des repères civilisationnels essentiels à l'enseignement de l'anglais ont été relevées (ex. confusion entre Buckingham Palace et Westminster), traduisant des **lacunes en culture civilisationnelle**.

Le jury insiste sur l'importance d'un ancrage culturel rigoureux dans l'aire linguistique cible.

2. Exposé didactique et pédagogique (en français)

Cette phase a mis en lumière une meilleure **maîtrise des fondements didactiques** chez les candidats par rapport aux sessions précédentes. Les meilleurs ont su développer une exploitation :

- Inscrite dans une **progression spiralaire**
- visant l'atteinte des objectifs assignés à l'enseignement des langues vivantes (culturels, éducatifs, linguistiques, lexicaux, phonologiques, …)
- Intégrant des **rituels pédagogiques porteurs de sens** (ex : changement de drapeau pour signaler le passage en LVE)
- Prenant en compte la **dimension affective et motivationnelle de l'élève**
- Adaptée au **contexte polynésien** (réalités de terrain, différenciation, plurilinguisme)

Certains ont brillamment intégré des propositions **transdisciplinaires**, contribuant au **plaisir d'apprendre les langues**, ou des éléments d'**éducation interculturelle**, témoignant d'une conception **globale et inclusive de l'enseignement des langues**.

Cependant, des difficultés subsistent :

- Méconnaissance de textes fondamentaux (programmes, horaires réglementaires, CECRL…)
- Confusion entre activité langagière, compétence et stratégie
- Propositions pédagogiques mal adaptées (ex. production écrite complexe en CP)
- Absence de **vision de séquence**, au profit d'une seule séance isolée
- Évaluations limitées à des contrôles de connaissances, sans logique de **progrès ni de remédiation**

Le jury invite à **justifier systématiquement les modalités pédagogiques** choisies (travail en groupe, outils numériques…), et à vérifier la **cohérence entre objectifs, supports, tâches et critères d'évaluation**.

3. Entretien avec le jury (en LVE)

Les candidats les plus à l'aise ont su :

- S'adapter aux relances du jury
- Démontrer un **esprit critique sur leurs propres propositions**
- Employer un **vocabulaire professionnel** précis (méthodologie, posture, différenciation)
- Entrer dans un réel **échange** avec la commission

Néanmoins, certains candidats ont peiné à :

- Maintenir une **fluidité suffisante**, en particulier dans le registre didactique
- Prendre du recul sur leurs choix pédagogiques
- Eviter le recours au français (ou au dictionnaire), qui peut nuire à la fluidité de l'échange

Le jury recommande de s'entraîner à **l'argumentation professionnelle en LVE**, d'enrichir son lexique à l'aide d'un **glossaire didactique bilingue**, et de **s'approprier les concepts-clés** dans les deux langues.

Appréciation générale et recommandations

La session 2025 se distingue par une nette amélioration globale des prestations. Cela s'explique par :

- Un **investissement accru des candidats** dans la préparation
- Une meilleure **acquisition des repères didactiques**
- Une formation plus structurée et contextualisée, notamment grâce au **travail en INSPE**

Le jury encourage les futurs candidats à :

- **Observer des pratiques de classe réelles** (stages, vidéos)
- Lire des **articles scientifiques en didactique des langues**
- Envisager l'épreuve non comme un simple exercice de langue, mais comme une démonstration de professionnalité didactique et de posture réflexive

Enfin, le jury rappelle que l'épreuve facultative permet d'évaluer des compétences centrales au métier d'enseignant : **maîtrise de la langue étrangère, capacité à concevoir une démarche pédagogique structurée, posture inclusive, sens de l'adaptation**.

Conclusion

Les membres du jury tiennent à féliciter l'ensemble des candidats pour leur engagement et leurs efforts. La qualité des prestations 2025 témoigne d'une évolution vers une **professionnalité affirmée** dans l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire. Les candidats les plus convaincants ont su conjuguer **maîtrise linguistique**, **réflexion didactique** et **intelligence pédagogique**, contribuant à la réussite langagière de tous les élèves et à la construction d'une école ambitieuse, plurilingue, inclusive et humaniste.

SUJETS

Les sujets des épreuves d'admissibilité et d'admission sont disponibles en ligne sur la page internet suivante :

https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/jQtfA94n3njsCDb

Fait à Papeete, le 12/03/2026



Nathalie VOLANT,

Vice-Présidente du jury